



# RATATAM !

## Concours de dessin

### Règlement

#### **Article 1 : organisation**

Dans le cadre du festival jeune public Ratatam ! L'Entrepôt organise un concours de dessins défini par le présent règlement.

#### **Article 2 : calendrier**

Le concours est lancé le lundi 13 janvier 2025, la clôture de réception de dessins est fixée au mardi 18 février 2025. La communication des résultats et la remise des prix aura lieu samedi 22 février 2025 à 17h30 sur la scène de L'Entrepôt.

Exposition des dessins dans le hall de L'Entrepôt du 14 février au 25 février.

#### **Article 3 : participation**

Le concours est ouvert à tous les enfants âgés de 5 à 12 ans.

Il y aura plusieurs catégories :

- cat.1 : les enfants de 5 à 7 ans
- cat.2 : les enfants de 8 à 9 ans
- cat.3 : les enfants de 10 à 12 ans

#### **Article 4 : présentation de la participation au concours**

Chaque participant propose une seule œuvre.

Chaque dessin est réalisé sur un format A4, devra être en couleurs, sur fond blanc.

Toutes les techniques de dessins sont autorisées (feutres, crayons, gouache, aquarelle, huile...) sauf les dessins numériques.

Au dos du dessin, doivent apparaître les mentions ci-dessous :

Nom, prénom et âge de l'enfant – numéro de téléphone et adresse mail du ou des parents

#### **Article 5 : transmission du dessin**

Chaque candidat doit transmettre son dessin à L'Entrepôt ou à la bibliothèque, en le déposant à l'accueil sur les horaires d'ouverture.

Entrepôt = *du mercredi au vendredi de 11h à 19h.*

Bibliothèque = *Mardi : 14h00-18h00, Mercredi : 10h00-18h00, Jeudi : 10h00-12h30 / 14h00-18h00, Vendredi : 10h00-12h30 / 14h00-19h00, Samedi : 10h00-17h00*

soit par mail en l'envoyant à l'adresse suivante : [entrepot@ville-lehaillan.fr](mailto:entrepot@ville-lehaillan.fr)

#### **Article 6 : thème du concours**

Cette année le thème sera « dessine ton gentil géant de la nature ! »

#### **Article 7 : récompenses**

Une œuvre par catégorie sera primée.



Il n'y aura qu'un vainqueur final dont le dessin sera l'affiche de l'édition prochaine de Ratatam ! Les enfants auteurs des dessins primés seront récompensés le samedi 22 février 2025 à 17h30 sur la scène de L'Entrepôt.

**Article 8 : utilisation des œuvres**

La participation au concours autorise L'Entrepôt à utiliser gratuitement et pour une durée de deux ans les œuvres reçues sur la totalité des supports de communication (site internet, Facebook, magazine municipal)

**Article 9 : modifications éventuelles**

L'Entrepôt se réserve le droit d'apporter toutes modifications au présent règlement si cela s'avère nécessaire, d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent.

**Article 10 : propriété**

La participation au concours autorise L'Entrepôt à utiliser gratuitement les œuvres reçues sur la totalité de ses supports de communication (site internet, Facebook, magazine municipal, presse, etc.)

**Article 11 : acceptation du règlement**

Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.